



MAIRIE DE BUSSY-ALBIEUX
10 Place de la Mairie - 42 260 BUSSY-ALBIEUX
Tél : 04 77 24 60 45

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON
CANTON DE BOEN

ARRETE TEMPORAIRE A2022-10-02
PORTANT SUR LA REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Vu le Code de la Route notamment ses articles R1 et R4

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 et 2213-2

Vu la demande de la Société EGTP RESEAUX située Rue Jacqueline Auriol -
ZI Les Murons 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON représentée par Madame Julie
ZINUTTI,

Considérant qu'il convient d'effectuer une tranchée et une pose de coffrets pour la
réalisation d'un branchement ENEDIS « Rue de la Fontaine »,

ARRETE

Article 1^{er} :

La Société EGTP RESEAUX est autorisée à effectuer les travaux désignés en
préambule.

Article 2 :

Ces travaux seront réalisés à compter du 07 Novembre 2022 pour une durée de 30
jours calendaires.

Article 3 :

Durant ces travaux, la circulation sera alternée manuellement.

Article 4 :

Pendant cette période, la vitesse maximale autorisée est fixée à 30 km/h, les
manœuvres de dépassement et le stationnement de part et d'autre de la chaussée
sont interdits sur toute la longueur du chantier.

Article 5 :

Cette réglementation sera matérialisée par une signalisation appropriée. Celle-ci sera mise en place, entretenue et à la charge du demandeur.

Article 6 :

L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier

Article 7 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

A Bussy-Albieux,
le 17 Octobre 2022

Le Maire
Serge DERORY



Affichage fait le..... 18 OCT. 2022 numériquement